

REGLEMENT CARTE PRIVILEGE – PARTAGEZ VOTRE PASSION DE LA VALLEE DE L'HERAULT!

La Carte Privilège, qu'est-ce que c'est?

La Carte Privilège, accorde chaque année un ensemble de réductions, gratuités et bons plans afin de faire découvrir aux habitants et travailleurs de la Vallée de l'Hérault des sites, activités, produits du terroir... de partenaires de l'Office de Tourisme.

Cette carte permet à son détenteur de valoriser notre territoire et de partager ses coups de cœurs à famille et amis, pour leur faire vivre des expériences authentiques, tel un guide local.

• Comment obtenir la Carte Privilège?

Réservée aux habitants et aux travailleurs de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, cette carte est disponible après renseignement du formulaire d'adhésion et accompagné d'un justificatif de domicile ou d'activité professionnelle.

Les éléments sont à remettre à de l'Office de Tourisme Intercommunal à Gignac, à Saint-Guilhem-le-Désert, à la maison du Grand Site de France au pont du Diable à Aniane ou à Argileum, la maison de la poterie à Saint-Jean-de-Fos.

Une seule carte est délivrée par personne et elle est nominative.

Dans le cas d'un déménagement ou d'un changement d'emploi hors territoire de la Vallée de l'Hérault, le détenteur de la carte s'engage à ne plus l'utiliser et à la détruire.

Quelles sont les offres de la Carte privilège?

La Carte Privilège a une validité permanente, il suffit de se connecter au site internet de l'Office de Tourisme pour consulter les mises à jour annuelles des offres :

https://www.saintguilhem-valleeherault.fr/carte-privilege-partagez-votre-passion-de-la-valleede-l-herault

Pour toute information:

Contactez l'Office de Tourisme Saint-Guilhem-le-Désert Vallée de l'Hérault Par téléphone : 04 67 57 58 83 ou par mail : oti@saintguilhem-valleeherault.fr